

ANNEXE 2 CCPC- version avenant 1 : Plan de situation et/ou liste indiquant les équipements du Quai de Transfert qui peuvent être utilisés par l'EPCI

ÉQUIPEMENTS DEDIES UNIQUEMENT A L'ACTIVITE DE TRANSFERT

- Voirie d'accès haut de quai
- Plateforme haut de quai
- Dalle bas de quai
- Plateforme Individuelle Roulante (PIR)
- Centrale hydraulique
- Nettoyeur haute pression

La responsabilité et l'entretien de ces équipements sont attribués entièrement au CD53. La CCPC n'en dispose pas dans le cadre d'activité autre que le transfert des déchets vers les sites de traitements du Département.

ÉQUIPEMENTS POUVANT ETRE UTILISES PAR L'EPCI SOUS LA RESPONSABILITE DU CD53

Equipement	Clé de répartition des coûts de maintenance
Voirie du centre de transfert (entrée et plateforme haute et bas de quai) Petit matériel d'entretien (tracteur, tondeuse, remorque, ...) et heures d'entretien Eau, électricité, télécom, autres charges courantes Petit investissement ponctuel à la demande de l'un ou l'autre des utilisateurs du quai	Ratio d'utilisation des quais existants lié aux activités de chacune des parties : - A la charge du CD 53 = $(nb\ Qdt\ Cd53 / Nb\ QdT\ Total) \times montant$ - A la charge de l'EPCI = $(nb\ Qdt\ EPCI / Nb\ QdT\ Total) \times montant$
Réseau et assainissement EP et EU du centre de transfert	Ratio des surfaces du site complet (Quai et Déchèterie éventuelle) occupé par chacune des parties ; la part "Quai" étant également répartie en fonction du ratio d'utilisation des quais existants : - A la charge du CD 53 = $(surface\ Quai / surface\ Totale) \times (nbQdtCd53 / Nb\ QdT\ Total) \times montant$ - A la charge de l'EPCI = $(surface\ EPCI / surface\ Totale) + (surface\ Quai / surface\ Totale) \times (nb\ Qdt\ EPCI / Nb\ QdT\ Total)$
Clôtures et portails supplémentaires éventuels	Selon les clôtures liées aux surfaces utilisées par chacune des parties ; les clôtures liées à la part "Quai" étant également réparties en fonction du ratio d'utilisation des quais existants : - A la charge du CD 53 = $(Longueur\ de\ clôture\ Quai / longueur\ Totale) \times (nbQdtCd53 / Nb\ QdT\ Total) \times montant\ €$ - A la charge de l'EPCI = $(Longueur\ de\ clôture\ EPCI / longueur\ Totale) + (surface\ Quai / surface\ Totale) \times (nb\ Qdt\ EPCI / Nb\ QdT\ Total)$
Eventuels bureaux, ateliers et leurs équipements (rideaux métalliques, locaux électriques, sanitaires et leur éventuel ANC dédié ...)	Au cas par cas selon l'utilisation du bureau ou de l'atelier par le CD53 et par l'EPCI : - Pour les espaces utilisés par une seule partie : prise en charge intégrale des dépenses associées à cet espace - Pour les espaces / équipements partagés : ratios liés au nombre de quais utilisés par chacune des parties
Portail automatique coulissant	Ratio de rotations liées aux activités de chacune des parties, sur les rotations totales de l'année considérée pour l'ensemble du site : - A la charge du CD 53 = $(nbrotationCd53 / Nb\ rotations\ Totales) \times montant\ €$ - A la charge de l'EPCI = $(nb\ rotations\ EPCI / Nb\ rotations\ Totales) \times montant\ €$
Pont bascule et système d'exploitation	Ratio de pesées au pont bascule liées aux activités de chacune des parties, sur les pesées totales (entrée et sortie) de l'année considérée : - A la charge du CD 53 = $(nb\ Pesées\ Cd53 / Nb\ pesées\ Totales) \times montant\ €$ - A la charge de l'EPCI = $(nb\ Pesées\ EPCI / Nb\ pesées\ Totales) \times montant\ €$
Zone haut de quai :	Ratio des rotations liées aux activités de chacune des parties, entraînant un vidage au quai de transfert : - A la charge du CD 53 = $(nbRotationsBOMCd53 / Nb\ Rotations\ BOM\ Totales) \times montant\ €$ - A la charge de l'EPCI = $(nb\ Rotations\ BOM\ EPCI / Nb\ Rotations\ BOM\ Totales) \times montant\ €$

Le coût de l'entretien de ces équipements sous responsabilité du CD53, est réparti entre le CD53 et la CCPC au prorata des clés de répartition définies dans le tableau ci-dessus

ÉQUIPEMENTS DEDIES UNIQUEMENT A L'ACTIVITE DE L'EPCI

- Tout équipement hors limite définie en annexe 1- bis

La responsabilité et l'entretien de ces équipements sont attribués à la CCPC.

ÉQUIPEMENT POUVANT ETRE UTILISES PAR LE CD53 SOUS RESPONSABILITE DE L'EPCI

Équipement	Clé de répartition des coûts de maintenance
Clôture du site (règlementation ICPE)	Ratio de linéaire de clôture affecté à chaque activité
Bassin tampon	surface utile du quai de transfert ramené à la surface totale de l'emprise foncière
Lagunes (entretien et analyse)	surface utile du quai de transfert ramené à la surface totale de l'emprise foncière concerné par le fonctionnement des lagunes

Le coût de l'entretien de ces équipements sous responsabilité de la CCPC, est réparti entre le CD53 et la CCPC au prorata des clés de répartition définies dans le tableau ci-dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260119-DELIB20260105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026
Affichage : 28/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

